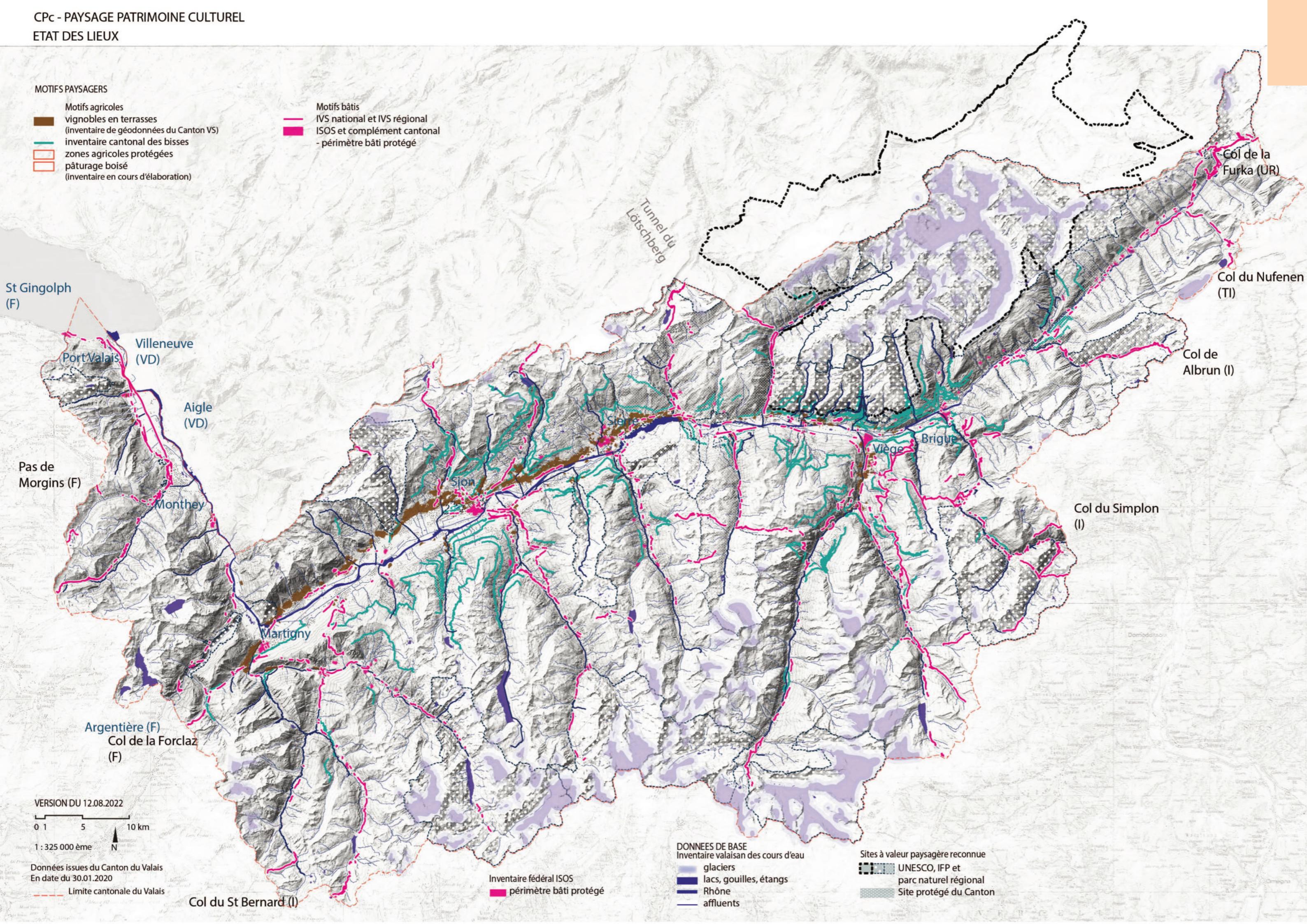


- Paysage patrimonial culturel général
- Paysage patrimonial culturel des mayens





OBJECTIFS

OBJECTIF 1 - CHARPENTE

- 1.B. Valoriser et développer l'armature paysagère du réseau du paysage parcouru par la mobilité douce à travers les paysages patrimoniaux

OBJECTIF 2 - DIVERSITE

- 2.B. Permettre le développement des stations de montagne qui s'appuie sur le paysage comme prestation en valorisant le patrimoine culturel (y c. agriculture de montagne, exploitation de la forêt, etc.)
- 2.C. Maintenir les paysages cultivés en montagne

OBJECTIF 3 - EVOLUTION

- 3.A. Planifier les franges en soignant la relation au territoire, en requalifiant la couture entre les différents paysages, franches ou poreuses en fonction du contexte
- 3.B. Donner une identité aux paysages de transition en s'appuyant sur la patrimoine
- 3.C. Préserver ou requalifier l'identité des paysages de reconversion en s'appuyant sur le patrimoine

OBJECTIF 4 - EQUILIBRE

- 4.A. Définir les espaces structurants ouverts autant que bâties
- 4.B. Promouvoir la qualité élevée de l'urbanisation, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts dans les paysages patrimoniaux culturels
- 4.C. Identifier, préserver et valoriser le paysage patrimoine culturel
- 4.D. Contenir l'urbanisation

OBJECTIF 5 - EXEMPLARITE

- 5.A. Réaliser des projets-modèles
- 5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage
- 5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages patrimonial culturel comme des projets-modèle paysages,
- 5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage patrimonial et à sa fragilité

St Gingolph (F)

Port Valais

Villeneuve (VD)

Aigle (VD)

Pas de Morgins (F)

Montey

Argentière (F)
Col de la Forclaz (F)

VERSION DU 12.08.2022

0 1 5 10 km

1 : 325 000 ème
Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020

210 Limite cantonale du Valais

Tunnel du Lôtschberg

Sierre

Brigue

Col du Simplon (I)

Col de Albrun (I)

Col du Nufenen (TI)

Col du St Bernard (I)

Inventaire fédéral ISOS
pérимètre bâti protégé

DONNEES DE BASE

Inventaire valaisan des cours d'eau

- glaciers
- lacs, gouilles, étangs
- Rhône affluents

Sites à valeur paysagère reconnue

- UNESCO, IFP et parc naturel régional
- Site protégé du Canton

QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

Les paysages patrimoniaux culturels se superposent essentiellement aux paysages bâtis et aux paysages agricoles. Ils sont les témoins de nos racines et matérialisent le passage du temps. Leur fragilité exige notre respect, voire notre protection.

Cadre cantonal

« Le patrimoine culturel du Canton est très varié et comporte des sites construits, des monuments et bâtiments isolés, des voies de communication historiques ainsi que des sites et vestiges archéologiques de grande valeur, tant dans les milieux urbains que ruraux. Il est le reflet du peuplement ancien et de l'histoire sociale, politique, économique et architecturale du Canton, ainsi que des modes de vie et de construction ayant existé autrefois. Le patrimoine bâti et le patrimoine archéologique façonnent également les paysages et contribuent à la définition et à la qualité du cadre de vie des habitants et habitantes. En plus d'être des vecteurs d'identité culturelle impliquant un devoir de mémoire pour les générations actuelles et futures, ils constituent un atout touristique important et participent de ce fait à l'économie du Canton. »

Il est dès lors primordial de préserver et de valoriser le patrimoine du Valais, dans sa richesse et sa diversité. Dans les lieux habités en permanence, le paysage bâti et non bâti est soumis à forte pression par la densification des quartiers existants et l'extension du domaine bâti, tandis que, dans les sites habités autrefois temporairement, il est menacé par la construction de résidences secondaires et par l'abandon progressif des structures traditionnelles (p. ex. chemins, étables, greniers, raccards). La problématique consiste aussi bien en démolitions ou transformations inappropriées de bâtiments caractéristiques qu'en constructions de routes ou autres infrastructures, notamment touristiques, dans des paysages encore intacts ou à l'intérieur de sites archéologiques. Les paysages risquent de ce fait de perdre leur authenticité et leur attrait, et les sites archéologiques, leur importance pour la connaissance historique. » (Fiche de coordination C.3 « Sites construits, bâtiments dignes de protection, voies historiques et sites archéologiques » du PDC)

Éclairage sur l'évolution du paysage patrimoine culturel et qualités

Situé au cœur des Alpes et de l'Europe, le Valais est un territoire stratégique pour le transit avec « l'entrée de la Vallée du Rhône » et ses deux cols alpins « internationaux » : le col du Grand-St-Bernard sur la route des pèlerins entre Londres et Rome et le col du Simplon sur la route commerciale entre Paris et Venise, doublé aujourd'hui par le réseau ferroviaire. Mais aussi les cols du Grimsel, de la Furka ou du Nufenen. Ces tracés figurent aujourd'hui à l'inventaire des voies de communication historiques (IVS). Ils ont généré un patrimoine spécifique :

- Des villes ou bourgs fortifiés, des forts dans les sites stratégiques (St-Maurice au défilé de la Vallée du Rhône, La Bâtiaz au coude du Rhône, Valère et Tourbillon, Loèche, Rarogne, Sembrancher, Bourg-St-Pierre, Gondo,... et les forts de Dailly, du Scex et de Cindey à St-Maurice ou celui de Litroz dans la Vallée du Trient,...) : ils jalonnent la vallée du Rhône et les vallées de l'Entremont et du Simplon. Ces sites sont pour la plupart classés dans l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)
- De nombreux ponts ou viaducs routiers ou ferroviaires, tunnels, galeries de protection ... : le développement du réseau des transports routier ou ferroviaire à l'ensemble du Canton dans un territoire aussi en pente, entrecoupé par un réseau hydrologique dense et soumis aux dangers naturels impose la construction d'ouvrages de franchissement et de protection et nécessite savoir-faire et ingénierie. Les nombreux ponts sur le Rhône, les emblématiques ponts du Gueuroz, du Ganter ou de Stalden, le viaduc de Sembrancher, la galerie de protection de Finhaut, le barrage de la Grande-Dixence ou la Belle-Usine de Fully représentent quelques exemples du riche patrimoine technique et industriel du Valais
- Un patrimoine religieux (l'église de Port-Valais ou de Choëx, l'abbaye de St-Maurice, la basilique de Valère, les chemins de croix, les hospices à Longeborgne, au Grand-St-Bernard ou au Simplon, les croix posées dans le paysage,...)
- Un patrimoine préindustriel et industriel tirant profit de la force hydraulique (moulins préindustriels ; l'hydroélectricité avec ses constructions spécifiques de barrages, amenées d'eau, bassins de rétention, usines électriques,...) et de la production locale d'électricité (sites chimiques à Monthey, Sierre, Viège)

Vivre (ou survivre) dans ce territoire autrefois inhospitalier nécessitait un travail acharné, une utilisation parcimonieuse et une gestion commune des ressources. La transhumance permettait aux montagnards de tirer le meilleur parti de leur terre. Les troupeaux suivaient la poussée de l'herbe : au village en hiver, aux mayens au printemps et en automne, à l'alpage en été. La vigne venait en appoint. Un chemin souvent très pentu reliait les différents étages. Le développement des cultures – en complément de la pâture - de la plaine à l'étage des villages a nécessité un travail titanique : assécher la plaine marécageuse du Rhône, irriguer les vallées latérales et les coteaux asséchés ... En sont témoins :

- les murs en pierres sèches qui remodèlent le territoire en terrasses cultivables (p. ex. l'emblématique vignoble en terrasse de Clava, de la Combe d'Enfer ou de Visperterminen ou les terrasses céréaliers du Val d'Hérens ou du coteau d'Erschmatt)
- les réseaux de bisses assurant le cheminement de l'eau du torrent aux cultures qui forment un réseau de près de 2'000 km, utilisés aujourd'hui aussi comme réseau de mobilité douce ou comme exutoire dans la gestion des dangers d'inondation (préparation de l'inscription des bisses au patrimoine mondial de l'UNESCO en cours).

Le territoire étant très escarpé, le système agricole de la transhumance a nécessité le développement d'un savoir-faire constructif très spécifique avec des bâtiments caractérisés par leur faible emprise au sol, leur verticalité, l'utilisation de matériaux « trouvés sur place » et la rationalité de leur mise en œuvre :

- Le village avec ses institutions (église, cure, maison de commune, cimetière,...), ses maisons et les greniers. La plupart figurent à l'ISOS, avec p. ex. les villages d'Hermance, de Pinsec ou d' Eggen.
- Le vignoble et ses guérites, p. ex. les guérites du domaine du Mont-d'Or ou les villages viticoles de Plan-Cerisier ou de Mazembraz



Adret du Rhône - Patrimoine agricole



Mattertal - Patrimoine d'infrastructure

Références

- SHAS, 2015 : Monuments d'Art et d'Histoire du Valais
- État du Valais en collaboration avec les Archives de la construction moderne, 2014 : L'architecture du 20e siècle en Valais, 1920-1975
- SSTP, 2000 : Les maisons rurales de Suisse

Bases légales

- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)
- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT)
- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
- Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN)

Paysage patrimoine culturel général

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations foncière et d'habitat

Dans les paysages patrimoniaux bâtis ou d'infrastructures (sites bâtis, voies de communication historiques, ouvrages d'art, d'hydroélectricité ou de protection), la biodiversité et le patrimoine ont trouvé un équilibre. La préservation du patrimoine n'implique généralement pas de pression supplémentaire sur la biodiversité. À l'intérieur des sites bâtis, et pour autant que le caractère s'y prête, des mesures de nature en ville permettent d'améliorer la situation existante.

Dans les paysages agricoles patrimoniaux (bâtiments agricoles, murs en pierres sèches, bisses,...), l'exploitation agricole traditionnelle assure le maintien des paysages ouverts (lutte contre la reforestation) et des structures (murs, bisses, haies et bosquets,...). Elle contribue de manière déterminante au maintien de la biodiversité.

Entre prestations foncière, de production et culturelle (attrait du site)

Dans les paysages patrimoniaux bâtis ou d'infrastructures (sites bâtis, voies de communication historiques, ouvrages d'art, d'hydroélectricité ou de protection), le patrimoine favorise l'attrait du site et la qualité de vie.

- Le fort développement de l'urbanisation et des infrastructures, les enjeux de densification de la zone à bâtir induisent une forte pression sur le patrimoine bâti : altération du contexte proche, voire démolition des paysages patrimoniaux bâtis ou d'infrastructures.
- Dans les sites où l'urbanisation est stable ou en recul, le risque est que ce patrimoine ne soit plus entretenu, voire abandonné. À terme, ces structures vont à la ruine et le patrimoine est perdu.

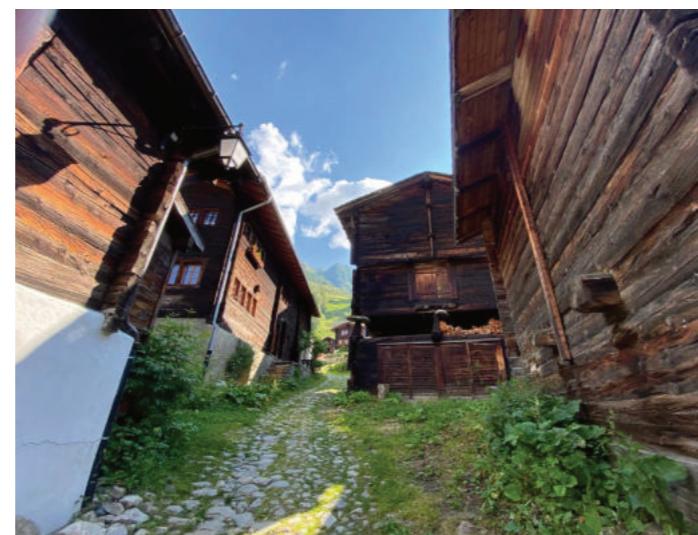
Dans les paysages agricoles patrimoniaux (bâtiments agricoles, murs en pierres sèches, bisses,...), l'exploitation agricole traditionnelle assure le maintien des paysages ouverts (lutte contre la reforestation) et des structures (murs, bisses, haies et bosquets,...). Ils représentent des lieux très prisés pour la balade et le délassement à proximité des habitations.

Entre prestations foncière et culturelle (sentiment d'appartenance)

Le sentiment d'appartenance résulte notamment dans l'association d'un paysage à une partie de son identité. Le cadre physique est associé par exemple à une tranche de vie : l'enfance, un événement particulier,... Dans ce sens, le patrimoine qui témoigne de nos racines porte un sentiment d'appartenance très marqué (et ceci pour les différents patrimoines). Il permet la compréhension de l'histoire locale.

Les grandes difficultés de déplacement liées à la morphologie du territoire et à un réseau hydrologique très dense, et le quasi-confinement qui en a résulté, ont contribué au développement d'une identité très forte à l'échelle cantonale mais aussi à l'échelle locale (de la vallée, voire des villages). Le patrimoine contribue de manière importante au repérage (orientation et échelle). Ces repères jalonnent le territoire et participent au sentiment d'« être chez-soi » renforçant le sentiment d'appartenance. Quelques exemples :

- les constructions emblématiques telles que les institutions de la ville ou du village comme le Château de Stockalper, l'église de Varen, la tour de la Bâtiaz, la chapelle de Ritzingen ...

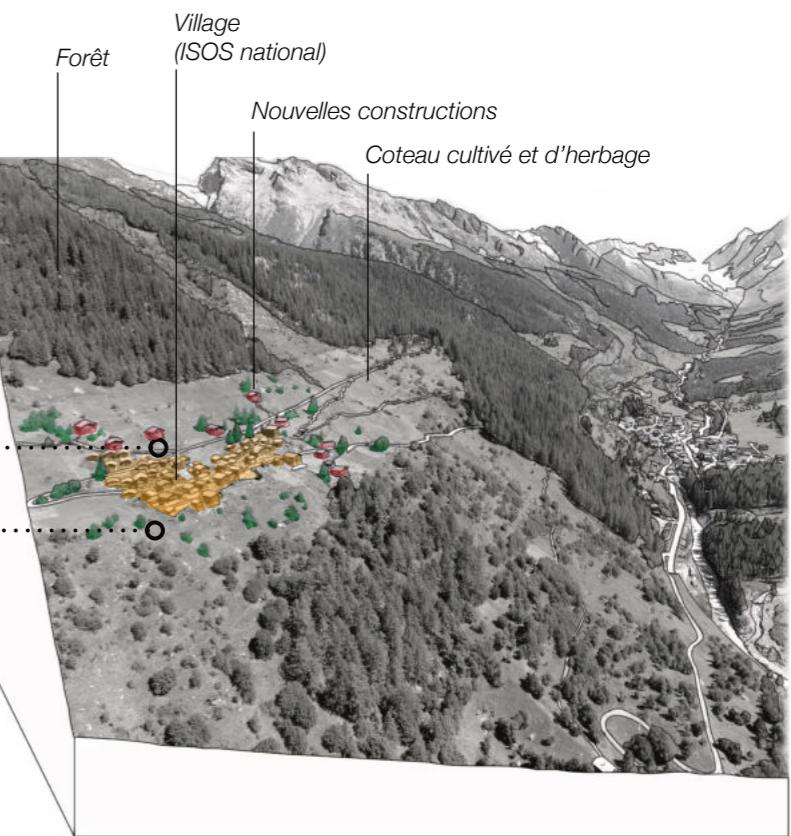


Binntal - Espace villageois

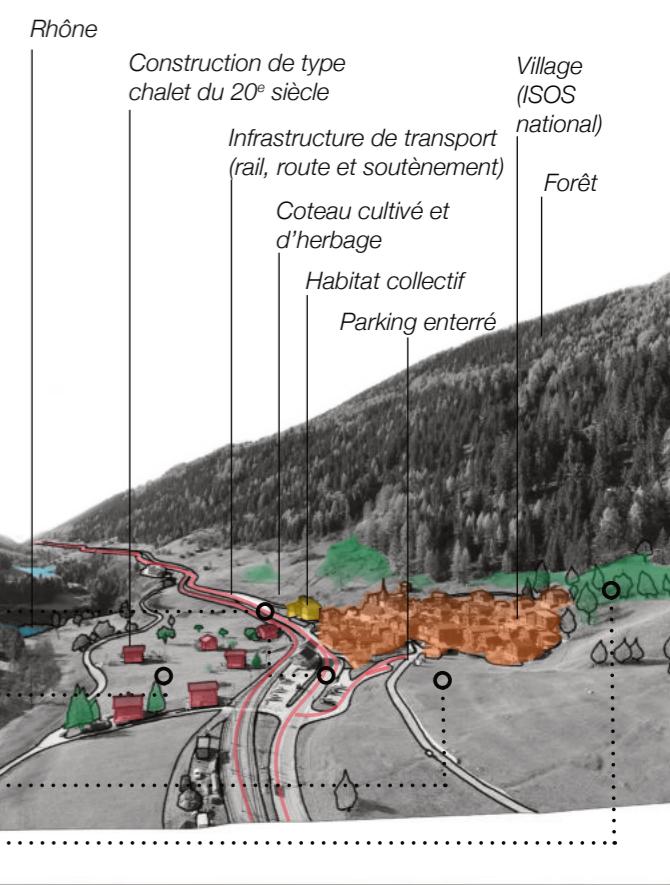


Raron - Patrimoine bâti

Paysages patrimoine culturel



Lötschental - Patrimoine culturel général



Vallée de Conches - Patrimoine culturel général

Paysage patrimoine culturel général

CHAMPS DE TENSION

- les espaces publics comme cadre de la vie collective institutionnalisée (fête religieuse ...) ou domestique (jardin publi ,...)
- les morphologies remarquables en interaction avec le paysage bâti comme la colline de Raron ou le défilé de St-Maurice
- les échappées et les points de vue sur le grand paysage vers les Dents du Midi, le Grand-Chavalard, la Dent Blanche ou le Cervin, vers le vignoble en terrasses ...

Entre prestations culturelle (attrait du cadre de vie et de travail, plaisir esthétique) et foncière

Dans les paysages patrimoniaux bâtis ou d'infrastructures (sites bâtis, voies de communication historiques, ouvrages d'art, d'hydroélectricité ou de protection), le patrimoine est confronté aux tendances suivantes :

- Le fort développement de l'urbanisation et des infrastructures, les enjeux de densification de la zone à bâtir et de rentabilisation du sol induisent une forte pression sur le patrimoine bâti provoquant la dénaturation du site ou du contexte proche, voire la démolition du patrimoine.
- Le développement et l'amélioration des réseaux de transport ont induit une destruction du tracé ou de la substance des voies historiques.
- Dans les sites où l'urbanisation est stable ou en recul, le risque est que ce patrimoine ne soit plus entretenu, voire abandonné. À terme, ces structures vont à la ruine. Les témoignages d'une époque révolue, d'un savoir-faire, disparaissent.
- Les exigences légales (alignement routier, protection incendie, rentabilité énergétique ...) sont parfois contraires aux objectifs patrimoniaux de maintien de l'existant.

Dans les paysages agricoles patrimoniaux (bâtiments agricoles, murs en pierres sèches, bisses ...) :

- L'étalement de l'urbanisation et le développement des infrastructures sur ces paysages agricoles peuvent induire une démolition de ce patrimoine, une altération du contexte et de la continuité des structures.
- Pour les structures agricoles qui ne sont plus utilisables ou utilisées aujourd'hui, la transformation des constructions agricoles en habitat (avec maintien du caractère) pourraient permettre le maintien de ce patrimoine spécifique.

Entre prestations culturelle et de production

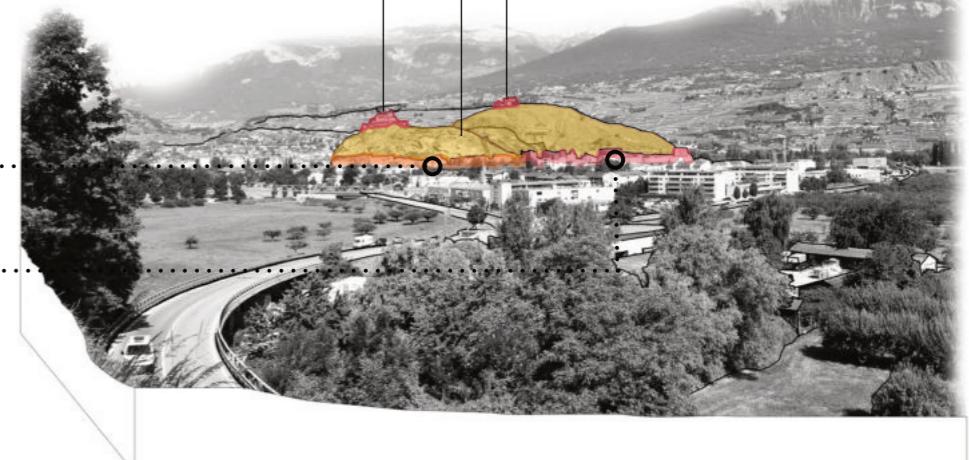
Dans les paysages agricoles patrimoniaux (bâtiments agricoles, murs en pierres sèches, bisses ...) :

- Avec la déprise agricole et l'avancée de la forêt (en montagne), les structures (murs en pierres sèches, bisses,...) ne sont plus entretenues. Le patrimoine est perdu et les savoir-faire disparaissent. La perte des modes d'exploitation traditionnelle induit une modification du caractère et souvent une altération du site patrimonial.
- Les difficultés économiques de l'agriculture incitent à une rationalisation de l'exploitation agricole. Seuls

les terrains les plus rentables sont exploités, les modes d'exploitation traditionnels sont abandonnés ... Il en résulte une perte de la diversité des cultures et à terme de savoir-faire.

Paysages patrimoine culturel

Basilique de Valère
Pitons rocheux de Valère et Tourbillon
Château de Tourbillon



Sion - Paysage patrimoine culturel général

Pression de l'urbanisation au coude
à coude avec le piton rocheux de
Valère

Développement des infrastructures
de transport jusqu'au pied du piton
rocheux de Tourbillon

Coteau cultivé et d'herbage
Village
Secteur d'activités
Dranse
Forêt
Infrastructures de transport
Vignes

Les infrastructures de transport coupent
le village de ses extensions

Les infrastructures de transport de haute
qualité (pont ferroviaire) complètent le
patrimoine bâti

Les infrastructures de transport coupent
le village de la rivière



Adret du Rhône - Patrimoine agricole

Val d'Entremont - Paysage patrimoine culturel général

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 1 - CHARPENTE				
	1.B. Valoriser et développer l'armature paysagère du réseau du paysage parcouru par la mobilité douce à travers les paysages patrimoniaux	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mise en réseau de la charpente bleue-verte avec l'inventaire des voies de communication historiques, les bisses ... Connecter les sites patrimoniaux à la charpente en s'appuyant sur les mobilités douces locales Valoriser les paysages parcourus par les mobilités douces en s'appuyant sur le patrimoine comme repérage dans le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les voies de communication historiques (IVS) et les chemins des bisses, notamment dans le cadre de la planification des itinéraires de mobilité douce de loisirs Améliorer la promotion touristique et l'accessibilité du paysage de patrimoine culturel 	Inventaire fédéral des voies de communication historiques de Suisse (IVS) LIML, planification des itinéraires de mobilité de loisirs Projets Qualité Paysage (PQP) Paiements directs (OPD)
OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ				
	2.B. Permettre le développement des stations de montagne qui s'appuie sur le paysage comme prestation	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le patrimoine culturel (y compris agriculture de montagne, exploitation de la forêt,...) 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la densification en fonction de ce qui est « supportable » pour le site, notamment en élaborant des recommandations et/ou des directives : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et revaloriser les paysages patrimoniaux structurants ouverts et bâtis du site sur la base d'une lecture territoriale (topographie, hydrographie, végétation, bâti, point de vue sur le grand paysage ...) Assurer l'homogénéité de l'entité bâtie de la « station alpine » Privilégier les architectures « silencieuses » (simplicité des volumes, matériaux indigènes ...) respectueuses du grand paysage Inciter des processus qualitatifs de sélection des projets (concours, équipes pluridisciplinaires ...) portant autant sur les espaces ouverts que bâtis 	Concours de projets
	2.C. Maintenir les paysages cultivés en montagne	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'identification, la valorisation et, lorsque c'est nécessaire, la mise sous protection des paysages patrimoniaux Valoriser le patrimoine rural : habitat traditionnel dans son contexte paysager, murs en pierres sèches, arbres à haute-tige, savoir-faire traditionnel ... Initier dès le début des projets un processus paysage, prenant en compte les spécificités et les fragilités du paysage patrimonial Ne permettre la superposition d'autres fonctions majeures que si un intérêt prépondérant se justifie Maintenir un paysage ouvert grâce à la fauche et à la pâture 	<ul style="list-style-type: none"> Freiner l'exode rural : en assurant des conditions-cadres favorables au maintien et à la croissance de la population par la qualité de l'habitat (services, mobilité ...) et par un travail décentralisé (télétravail, zone d'activités locale) Mettre en oeuvre les projets qualité paysage (PQP) qui permettent d'entretenir le patrimoine rural 	Projets Qualité Paysage (PQP) Paiements directs (OPD) Planification agricole régionale (PDR)

OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 3 - ÉVOLUTION				
	3.A. Planifier les franges en soignant la relation au territoire, en requalifiant la couture entre les différents paysages, franches ou poreuses en fonction du contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier et requalifier les franges entre le paysage patrimonial culturel et les autres paysages en s'appuyant : <ul style="list-style-type: none"> • sur les structures naturelles existantes • sur les espaces ouverts publics ou privés • Identifier les franges et le caractère du paysage patrimoniale avec les autres paysages • Valoriser les spécificités et réparer les atteintes lorsque les requalifications sont possibles par des processus qualitatifs et pluridisciplinaires • Équilibrer les projets en vue de répondre aux différentes prestations du paysage • Accompagner le changement par le recours à des experts et expertes 		 Paiements directs (OPD)
C.3 P2 Actualiser régulièrement les inventaires cantonaux et communaux afin de pouvoir y intégrer le patrimoine plus récent et les secteurs archéologiques dignes de protection nouvellement mis à jour	3.B. Donner une identité aux paysages de transition (extension du bâti dans les paysages agricoles, déprise agricole et extension de la forêt, fonte des glaciers, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le patrimoine pour redéfinir l'identité du site 		
	3.C. Préserver ou requalifier l'identité des paysages de reconversion (franges internes aux tissus bâti, transformation du bâti sur lui-même ...)	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le patrimoine pour redéfinir l'identité du site • Actualiser régulièrement les inventaires cantonaux et communaux 		
OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE				
	4.A. Définir les espaces structurants ouverts autant que bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et valoriser les espaces structurants dans les paysages patrimoniaux • Reconnaître les prestations paysagères, notamment celle d'appartenance et d'attrait du site des espaces structurants patrimoniaux • Valoriser les spécificités et réparer les atteintes lorsque les requalifications sont possibles par des processus qualitatifs et pluridisciplinaires • Équilibrer les projets en vue de répondre aux différentes prestations du paysage 		 
	4.B. Promouvoir la qualité élevée de l'urbanisation, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts dans les paysages patrimoniaux culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Construire dans le respect du contexte • Maintenir des échappées sur le patrimoine culturel comme repérage dans le territoire (limite de hauteur, espacement et emplacement des bâtiments,...) • Prendre en compte les fragilités du paysage patrimonial, valoriser ses spécificités et réparer les atteintes lorsque les requalifications sont possibles par des processus qualitatifs et pluridisciplinaires • Équilibrer les projets en vue de répondre aux différentes prestations du paysage 		

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE				
	4.C. Identifier, préserver et valoriser le paysage patrimoine culturel			
<p>A.8 P2 Préserver et valoriser les paysages identitaires du Valais, qui présentent un grand intérêt par leur spécificité, leur diversité et leur beauté, en particulier les paysages agricoles traditionnels (culture en terrasses, murs en pierres sèches, bisses, vergers haute-tiges)</p> <p>C.3 P2 Actualiser régulièrement les inventaires cantonaux et communaux afin de pouvoir y intégrer le patrimoine plus récent et les secteurs archéologiques dignes de protection nouvellement mis à jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier, préserver et valoriser les paysages patrimoniaux culturels existants 	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier les différents paysages patrimoniaux (au besoin mise sous protection) Assurer le maintien des valeurs patrimoniales par la mise sous protection, par l'accompagnement de la transformation (processus qualitatif (concours, MEP ...)/ développement de projet assisté d'experts et expertes), par un entretien adéquat (éviter la ruine ...) 	Contributions du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) Soutien de la Confédération (art. 13 et 18d LPN) Conseils et appui financier de la Confédération (Objectif 5C, CPS)	
<p>C.3 P1 Garantir, par des mesures de planification et de coordination adéquates (inventaire, classement, protection, puis inscription dans le plan directeur cantonal et les plans d'affectation des zones (PAZ), la sauvegarde et la mise en valeur des sites construits (ISOS), des sites archéologiques, des voies de communication historiques (IVS), des biens culturels et des bâtiments dignes de protection inscrits dans les inventaires fédéraux, cantonaux et communaux, et maintenir, si la pesée des intérêts le permet, le plus possible les qualités qui ont conduit au classement de ces objets (situation, caractéristiques spatiales et historico-architecturales)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et revaloriser les potentiels paysagers des paysages patrimoniaux culturels transformés et encourager leur réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier le potentiel paysager Évaluer et délimiter le site dans son ensemble, chaque composante formant la pièce d'un puzzle Identifier les opportunités (projet, entretien,...) et encourager la réparation des atteintes réversibles lorsqu'elles participent à la qualité du paysage patrimonial Valoriser les spécificités en s'appuyant sur l'histoire et le patrimoine du site pour identifier le caractère et orienter au besoin la requalification Assurer l'homogénéité de l'ensemble du site bâti : implantation, volumétrie, matériaux, couleur,... Préserver les constructions participant à la qualité de l'ensemble Permettre la démolition-reconstruction pour les projets améliorant la qualité du site bâti Adapter les infrastructures et l'équipement au site patrimonial Accompagner le développement du paysage patrimonial en favorisant un processus qualitatif (planification test, concours, mep,...) ou par un encadrement de projet Imposer un processus qualitatif dans les territoires à enjeux 	Recommandations et/ou directives pour informer les communes et les particuliers sur les critères de qualité	  
<p>C.3 P3 Soutenir la conservation, la restauration et la valorisation des objets dignes de protection par des conseils de spécialistes et par des subventions, en prenant en considération le classement du site et des objets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la qualité de développement du patrimoine culturel pour constituer le « patrimoine de demain » par : <ul style="list-style-type: none"> la prise en compte du contexte la qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture Assurer une bonne gestion du patrimoine culturel en préservant le caractère du site (bâti et espace ouvert) 			

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE				
C.3 P5 Sauvegarder la substance bâtie et, en cas de nécessité, autoriser les changements d'affectation des constructions protégées si leur utilisation dans leur fonction originelle n'est plus possible et qu'aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose, tout en respectant les objectifs de protection et en préservant pour l'essentiel leur aspect extérieur, leur structure architecturale et leurs alentours	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les activités identitaires et patrimoniales (transhumance, inalpe, vendange,...) y compris métiers, savoir-faire ... 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la transhumance (utilisation des différents étages agricoles) Soutenir les vignobles en terrasse, tout en permettant leur évolution structurelle Soutenir les races autochtones comme patrimoine vivant de la culture valaisanne Encourager une taille et une diversité du cheptel dans les alpages 	Projets Qualité Paysage (PQP) Directive races autochtones (DRA) Paiements directs (OPD)	
	4.D. Contenir l'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la densification du site afin de pouvoir respecter le patrimoine culturel et permettre un développement qualitatif du tissu bâti 	PAZ/RCCZ PAS	
OBJECTIF 5 – EXEMPLARITÉ				
	5.A. Réaliser des projets-modèles	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des sites pour l'élaboration de projets-modèles paysage (p. ex. à titre indicatif, des friches industrielles, des sites protégés, des traversées de localités ou des projets de protection contre les dangers naturels d'un site digne de protection ...) 		
	5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage	<ul style="list-style-type: none"> Développer, sur la base des projets-modèles, des critères pour évaluer les projets mis à l'enquête aussi bien cantonaux que communaux 		
	5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages patrimoine culturel comme des projets-modèles paysage			
	5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage patrimonial et à sa fragilité	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population au patrimoine pour atténuer les conflits avec les autres enjeux Développer des outils de communication ad hoc 		